



LE DEVOIR



GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE

C'EST DU SPORT!

La paix des riches



JEAN DION

Et au 113^e jour d'une bataille de tranchées plutôt difficile à comprendre et coûteuse, ardue à expliquer parce que tellement coûteuse, ils convinrent de cesser de se regarder en chiens de faïence, voire d'arrêter de ne plus se regarder du tout, et ils conclurent une paix provisoire, la paix des riches, d'au moins huit ans et d'au plus dix. Ils ont remercié le médiateur qui n'avait jamais perdu son calme, même au petit matin, au fil de la navette qu'il faisait entre les enfants turbulents qui voulaient les jouets et l'argent des jouets.

Il était 5 heures et il faisait encore très noir, mais on sait comment c'est à New York, la ville ne dort jamais. Gary Bettman et Donald Fehr ont donné un point de presse commun, l'un à côté de l'autre. On a ainsi obtenu la preuve de ce qu'on ne soupçonnait vraiment pas, soit que le patron des patrons et l'employé des employés n'évoluaient pas dans des univers parallèles faisant en sorte que leurs chemins étaient destinés à ne jamais se croiser. Fehr a d'ailleurs admirablement résumé la situation lorsqu'on lui a demandé quel message il faudrait dorénavant envoyer aux fans un peu ou beaucoup aigris par le pied de nez de trois mois et deux tiers qu'on venait de leur faire: il a répondu que «vous verrez bientôt des gars patiner, et non plus nous deux», ensemble ou séparément. Dans le mille, même si on a affaire à une paire de mer-

VOIR PAGE A 8: RICHES

Lire aussi Six longs mois de négociations dans la LNH. Page B 4



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Une affiche du mouvement Idle No More, placée sur l'île Victoria, à Ottawa, devant la Colline parlementaire, là où la chef d'Attawapiskat, Theresa Spence, poursuit une grève de la faim. Pour le coprésident de la Commission royale sur les peuples autochtones, René Dussault, les solutions aux graves problèmes des autochtones existent et ne demandent qu'à être appliquées.

POINT CHAUD

Autochtones: 4000 pages de solutions

Seize ans après sa publication, l'ambitieux rapport Erasmus-Dussault n'a toujours pas été appliqué

ISABELLE PORTER
À Québec

Seize ans après la Commission royale sur les peuples autochtones, il a fallu une grève de la faim pour qu'on rappelle ses enjeux. Mais le coprésident de la Commission, René Dussault, est optimiste. Les solutions sont là, dit-il.

«Le Canada est encore le pays qui dépense le plus par habitant pour les autochtones. Mais on le fait en fonction des crises, sans direction. C'est le plan qui manque!», a-t-il résumé lors d'une rencontre au cabinet d'avocats Heenan Blaikie de Québec.

Le juge Dussault a consacré cinq ans de sa vie à faire le point sur la question autochtone au Canada. La Commission royale a coûté des millions aux contribuables. Le rapport de 4000 pages qu'il a cosigné avec George Erasmus a déjà 16 ans, mais n'a jamais été appliqué. Sur le fond, il n'en changerait pas une ligne.

Le rapport proposait un plan sur 20 ans pour réduire les inégalités auxquelles se butent les autochtones. Il suggérait notamment de miser sur l'éducation et de créer un troisième ordre de gouvernement fondé sur les nations autochtones. Les commissaires plaidaient l'urgence.

«Avec la jeunesse autochtone, on ne peut pas se permettre de perdre encore deux générations qui vont s'en aller sur l'aide sociale. On se prive de forces vives», plaide le juge.

Que doit-on conclure de la grève de la faim

VOIR PAGE A 8: AUTOCHTONES

Lire aussi La chronique de Manon Cormellier: Un premier pas. Page A 3

Paul Martin louange le combat de la chef Theresa Spence. Page A 3



Le juge René Dussault

AUJOURD'HUI



Culture Billy Elliot, the Musical s'amène à la Place des Arts. Page B 8

Économie La chronique d'Éric Desrosiers: La fin de la croissance Page A 5

Éthique La chronique de Jean-Claude Leclerc: Quand les drones tiennent lieu d'outil de paix. Page B 6



Avis légaux..... B 2
Décès..... B 6
Météo..... B 5
Mots croisés..... B 5
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 2

Vers une base de données sur les armes à feu aux États-Unis ?

La Maison-Blanche semble vouloir agir rapidement pour encadrer la vente

BAHADOR ZABIHIYAN

La Maison-Blanche évalue la possibilité de rapidement mettre en place toute une série de lois afin d'encadrer plus strictement la vente des armes à feu, et pour ce faire, le président Barack Obama est prêt à affronter le puissant lobby des armes à feu, la National Rifle Association (NRA), selon le Washington Post.

«Ces tragédies doivent s'arrêter et, pour qu'elles s'arrêtent, nous devons changer», avait déclaré le président Barack Obama lors d'un discours prononcé à Newtown, trois jours après la tragédie qui avait fait 28 morts, dont le tireur Adam Lanza. Toutefois, il n'avait donné aucune précision sur les actions qu'il comptait entreprendre pour éviter que des drames similaires ne se reproduisent. Plusieurs prévoient

déjà qu'une des premières mesures qu'il pourrait tenter de mettre en place serait d'interdire les fusils d'assaut. Une loi, signée par le président Bill Clinton en 1994, les avait interdits, mais elle a expiré en 2004 et n'a jamais été renouvelée depuis.

Mais il semble désormais que le président Obama veut aller beaucoup plus loin qu'une simple interdiction des fusils d'assauts. Son plan pour mieux contrôler les armes est bien plus ambitieux, selon les informations recueillies par le Washington Post.

Un groupe de travail a été mis en place peu de temps après la fusillade. Il est dirigé par Joe Biden, décrit par la NRA comme le vice-président le plus opposé aux armes à feu de l'histoire des États-Unis. La puissante asso-

VOIR PAGE A 8: ARMES



CHRIS JOHNSTON ASSOCIATED PRESS

Des traces de balles sur les lieux d'une tuerie qui a fait quatre victimes, dont le tireur, à Aurora au Colorado, samedi. La Maison-Blanche prépare un plan ambitieux pour mieux contrôler les armes à feu.

ACTUALITÉS

QUI SONT LES NOUVEAUX ÉLUS ?

Politicien d'abord, parlementaire ensuite

Il y a six mois à peine, ils ont choisi de se lancer dans le vide et de mettre leur destin entre les mains des électeurs. Tous, quel que soit le parti, ont choisi de s'engager en politique pour faire bouger les choses, mais certains découvrent la dure réalité des jeux politiques. *Le Devoir* est allé à la rencontre de nouveaux élus.

JESSICA NADEAU

Correspondante parlementaire à Québec

Pour Jacques Duchesneau, le métier de député comprend deux volets distincts : celui du politicien, qui se joue dans son comté, et l'autre, celui du parlementaire, où il doit composer avec les demi-vérités, les jeux de coulisse et la partisanerie. S'il avoue d'embellie adorer le travail de terrain à Saint-Jérôme, l'ancien policier ne cache pas sa déception quant à l'exercice du pouvoir à l'Assemblée nationale.

«Moi, je n'aime pas me chicaner. Si on pouvait prendre des gens de tous les partis et former un gouvernement pour les gens du Québec, là, je pense que je serais bien content. Ce n'est pas tellement politicien ce que je vous dis là, mais je suis un rêveur, un idéaliste.»

Jacques Duchesneau se souvient parfaitement de sa première période de questions au Salon bleu, qui l'a laissé quelque peu pantois. «J'avais mon calepin, prêt à prendre des notes...» Il fait une pause, cherchant les mots pour traduire son dépit : «Tout le monde parle français, mais il y a des affaires que je ne comprends pas.»

Il raconte comment sa voisine de pupitre, la députée caquiste Sylvie Roy, lui apprend à décoder les vrais messages derrière ces échanges minutés à la seconde près. «On me dit que c'est la période des questions, mais j'attends toujours la période des réponses...», lance le politicien, plus amer que blagueur dans son bureau de comté à Saint-Jérôme.

«Ce côté belliqueux, ça me fatigue, ajoute-t-il. Je me suis levé une fois [en Chambre] pour poser une question, et là, il fallait que je sois agressif... Ce n'est pas moi, ça.»

Ce qu'il constate, au fil des semaines, c'est que tout se passe en coulisse, lorsque les caméras sont éteintes. «Tu les prends [les ministres] quand ils sortent de Chambre, et là on peut ré-



Jacques Duchesneau est porte-parole de la deuxième opposition en matière de Justice notamment.

Jacques Duchesneau en bref

Âge : 63 ans

Parti : Coalition avenir Québec

Circonscription : Saint-Jérôme

Fonctions : porte-parole de la deuxième opposition en matière de Justice, Immigration et Communautés culturelles, Relations interna-

tionales et Francophonie et responsable de la région de l'Outaouais.

Profession antérieure : policier, président et chef de la direction de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) et directeur de l'Unité anticollusion (UPAC)

gler des problèmes. C'est comme si c'était deux personnalités.»

Le contact avec les gens

Ce qui l'allume, c'est son travail de député dans sa circonscription. Il est intarissable lorsque vient le temps de parler des problèmes

d'accès aux soins de santé à Saint-Jérôme, ou lorsqu'il raconte une visite dans une classe de 6^e année ou encore une rencontre avec des bénévoles à un tournoi pee-wee. Il faut dire que Jacques Duchesneau aime bien parler avec ses concitoyens... au point que son personnel doit souvent le tirer par le bras pour l'amener au

rendez-vous suivant, où, inévitablement, il arrive en retard.

Il affirme sans hésiter qu'il peut lutter plus efficacement contre la corruption comme politicien que comme policier. Il travaille d'ailleurs sur de nouveaux projets de loi qu'il devrait présenter ce printemps. Quant à la commission Charbonneau, il se réjouit de voir qu'elle est déjà allée beaucoup plus loin qu'il ne l'avait fait avec son équipe et ne se sent pas frustré de ne plus être au centre de cette grande enquête. «Qu'ils ne parlent pas de moi, je ne m'en plains pas du tout. Contrairement à ce que les gens pensent, j'ai plus de plaisir à être avec le monde que dans les médias.»

Faire rêver

Politicien le plus apprécié des Québécois avec Françoise David de Québec solidaire, selon les résultats du dernier baromètre du *Devoir*, Jacques Duchesneau se dit «flatté», mais ne s'accorde que très peu de crédit. «Soyons honnêtes, c'est le dossier de l'intégrité que je pilote qui me place dans cette situation-là.»

Et que ceux qui aiment son style se le tiennent pour dit : il n'a pas l'intention de changer. «Si c'était mon gagne-pain, si j'avais besoin de ça pour faire vivre ma femme et mes enfants, je serais peut-être un peu plus conciliant. Mais je suis à une époque de ma vie où je n'ai plus le goût d'être conciliant. [...] Il y a des valeurs, il y a des principes avec lesquels j'ai été élevé, et ce n'est pas à 63 ans que je vais commencer à changer.»

L'expérience lui a appris bien des choses. Et son court passage en politique municipale, alors qu'il tentait sa chance pour remplacer Pierre Bourque à la mairie de Montréal, lui a enseigné quelques rudiments de l'exercice du pouvoir. Après sa défaite, il avait soutenu que «parfois toute vérité n'est pas bonne à dire, spécialement en politique.»

Quinze ans plus tard, *Le Devoir* l'a questionné sur cette affirmation. «Ce que je disais, c'est qu'en 1998, je suis allé en politique pour régler le problème de corruption à Montréal. J'ai voulu dénoncer des situations pour me faire élire. Je me suis aperçu que tu ne te fais pas élire en contant des choses négatives. Tu dois faire rêver. Et puis une fois que tu es élu, là tu changes les choses.»

Le Devoir

Le nombre de cas de grippe est en baisse dans les urgences

MAGDALINE BOUTROS

à Québec

Le ministre de la Santé, Réjean Hébert, a tenu à rassurer la population, dimanche, au sujet de l'épidémie de grippe qui touche le Québec depuis le début du temps des Fêtes.

Par voie de communiqué, le ministre a indiqué qu'il était resté au Québec durant le congé des Fêtes pour assurer un suivi quotidien de la situation. Il a souligné que le nombre de consultations dans les hôpitaux pour des symptômes grippaux a connu une baisse au cours des derniers jours.

Le 27 décembre, les inscriptions dans les urgences liées à la grippe dépassaient les 10%, alors qu'elles étaient descendues à 7,4% samedi.

Le directeur national de la santé publique, le docteur Horacio Arruda, a pour sa part tenu à préciser que le Québec ne vivait pas une situation de pandémie. Celle-ci est caractérisée par l'arrivée d'un nouveau virus, ce qui n'est pas le cas actuellement. Bien que la souche A du virus H3N2 soit apparue pour la première fois au Québec cette saison, elle était déjà présente dans l'hémisphère austral l'an dernier. Les autorités publiques ont donc inclus cette souche dans le vaccin contre la grippe offert cette année dans l'hémisphère nord.

Le docteur Arruda a indiqué que la situation vécue actuellement dans les hôpitaux du Québec était bien différente de celle que prévalait en 2009 lors de l'éclatement du H1N1.

Au cours de la semaine du 23 au 29 décembre 2012, la proportion de patients qui s'étaient présentés dans les ur-



JEFF MCINTOSH LA PRESSE CANADIENNE

Le Québec, comme ailleurs au Canada, n'échappe pas à la grippe et la vaccination demeure la meilleure façon de s'en protéger, selon les autorités de la santé publique.

gences avec des symptômes d'allure grippale, l'influenza ou la pneumonie était de 10,3%.

Lors de la pandémie de H1N1, cette proportion atteignait 21%. «Mais cette année, contrairement aux autres années, le virus est apparu très tôt au mois de novembre de telle sorte que le pic de l'épidémie est arrivé durant le temps des Fêtes», indique le docteur Arruda.

Se faire vacciner

Avec le nombre important de rassemblements au cours des dernières semaines, le virus s'est donc répandu rapidement dans la population. «Puisque ce virus n'a pas circulé de façon importante au Québec au cours des dernières années, il y a plus de personnes susceptibles de l'attraper», précise le docteur Arruda.

La situation était toujours difficile dans de nombreuses urgences dimanche. À Montréal, le taux moyen d'occupation des civières était de 125%. Le Centre

hospitalier St. Mary, l'hôpital Fleury et l'Hôpital général de Montréal vivaient les situations les plus difficiles de la métropole. À Québec, le temps passé sur une civière a dépassé les 48 heures pour certains patients admis à l'hôpital l'Enfant-Jésus et à l'hôpital Saint-François-d'Assise.

«Pour la majorité des gens en bonne santé, la grippe c'est très dérangeant mais ça ne mènera pas à des complications», fait valoir le docteur Arruda, qui suggère aux malades de rester à la maison, se reposer, boire beaucoup d'eau et prendre de l'acétaminophène. Dans les 72 heures, tout devrait être rentré dans l'ordre, ajoute-t-il.

Le docteur Arruda rappelle que la vaccination demeure le meilleur moyen de se protéger contre le virus de l'influenza. Il est d'ailleurs toujours possible de se faire vacciner au Québec.

La Presse canadienne

MORDU DE MORPHOSYNTAXE ?
TRADUCTION ANGLAISE, FRANÇAISE OU ESPAGNOLE JUSTEMENT, VOUS L'AVIEZ EN TÊTE.

SÉANCES D'INFORMATION :
FILIÈRE ESPAGNOLE - 14 JANVIER
FILIÈRES ANGLAISE ET FRANÇAISE - 15 JANVIER



McGill

ÉCOLE D'ÉDUCATION PERMANENTE
WWW.MCGILL.CA/SCS-TRANSLATION
514.398.5700

Des cours d'autodéfense pour les diplomates canadiens

Ottawa — Le ministère des Affaires étrangères du Canada serait à pied d'œuvre pour s'assurer que ses diplomates peuvent se défendre en cas de besoin. *The Globe and Mail* fait ainsi état, sur son site Internet, du fait que le ministère serait à la recherche d'instructeurs d'arts martiaux pour former ses émissaires. Selon des documents publics, les ambassadeurs envoyés dans

certaines pays où les risques sont plus élevés doivent connaître des «techniques pour gérer des confrontations dans des situations potentiellement dangereuses». Des diplomates canadiens se sont retrouvés dans de telles situations au cours des dernières années, notamment en Afghanistan en 2006 et au Niger en 2009. Selon le quotidien torontois, les Affaires étrangères prévoient d'organiser une série de séminaires de deux jours lors desquels les diplomates apprendront l'autodéfense.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

Ce n'est qu'un premier pas



MANON CORNELIER
à Ottawa

Vendredi, le premier ministre Stephen Harper rencontrera les chefs des Premières Nations pour discuter, dit-il, des « relations fondées sur les traités et les droits des peuples autochtones » et de « développement économique ».

Malgré ce pas dans la bonne direction, la chef d'Attawapiskat, Theresa Spence, refuse d'interrompre la grève de la faim qu'elle poursuit depuis le 11 décembre dans le but d'obtenir une rencontre au sommet. Elle attendra, dit-elle, d'en voir les résultats. Elle veut l'assurance que cette réunion ne sera qu'un début.

La méfiance exprimée par M^{me} Spence est largement partagée par une grande majorité d'autochtones, comme l'a démontré le mouvement Idle No More. Et cette méfiance ne date pas d'hier, le bilan du gouvernement Harper en matière d'affaires autochtones étant très mitigé. Dès son élection en 2006, il a mis sur la glace l'accord de Kelowna conclu entre le fédéral, les provinces et les autochtones, qui était l'aboutissement de 18 mois de négociations. Il a aussi dû se faire tirer l'oreille pour appuyer la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Il a en revanche revu en profondeur le processus d'examen des revendications particulières afin d'en accélérer la résolution, ce que demandaient les leaders autochtones depuis des décennies. En 2008, il a offert aux anciens élèves des pensionnats autochtones victimes de sévices des excuses historiques qu'ils attendaient depuis des années. Puis, l'an dernier, le premier ministre Harper acceptait de tenir, pour la première fois en six ans, une rencontre avec l'Assemblée des Premières Nations (APN).

« Pour opérer un changement fondamental, avait alors déclaré le premier ministre, il nous faut redoubler d'efforts, en collaboration avec les Premières Nations, afin d'élaborer les éléments sur lesquels reposera notre nouvelle relation. »



Mais trois mois plus tard, le projet de loi C-38 prévoyait maintes mesures affectant les autochtones, dont le nouveau processus d'évaluation environnementale et les amendements à la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations. À l'autonomie, c'était au tour du projet de loi C-45 de mettre fin à la protection de centaines de lacs et de rivières et de modifier les dispositions de la Loi sur les Indiens touchant la désignation de terres autochtones. Tout ça de façon unilatérale.

Le gouvernement conservateur n'a pas tout faux dans le dossier autochtone et le principe de certaines de ses mesures, comme celles en matière de reddition de comptes et de partage des biens matrimoniaux, à l'appui de plusieurs autochtones. Mais qu'elles plaisent ou non en principe, les initiatives du gouvernement ont presque toutes en commun d'avoir été concoctées en vase clos, sans réelle consultation avec les Premières Nations qui en ont assez d'être traitées en mineurs à qui l'on dicte leur conduite.

Comme le disait le grand chef de l'APN, Shawn Atleo, dans un discours prononcé en octobre, « les Premières Nations veulent être des partenaires à part entière dans la définition de leur avenir collectif ».

Elles en ont assez l'unilatéralisme, et c'est ce ras-le-bol qui a servi de bougie d'allumage au mouvement Idle No More. Lancé cet automne par quelques femmes autochtones de la Saskatchewan, ce mouvement de la base s'est répandu comme une traînée de poudre. On dira que c'est grâce aux médias sociaux, mais c'est aussi parce que le terrain était très fertile. La mobilisation, portée par un mécontentement profond, risque fort de se poursuivre au-delà de vendredi ou de la fin de la grève de la faim de la chef Spence, car elle vise autant l'attitude du gouvernement que celle jugée trop timorée de certains chefs.



Mais ce désir de changement pose un défi aux autochtones eux-mêmes, celui de l'unité et de l'expression de demandes intelligibles. Les idées ne manquent pas, mais comme le reconnaissait le chef Atleo cet automne, les communautés doivent, à l'échelle locale et nationale, énoncer une vision claire de leur avenir, identifier leurs priorités et suggérer des propositions concrètes et cohérentes pour les mettre en œuvre.

Les enjeux sont complexes et nombreux, de l'éducation au logement, en passant par la santé et le développement économique, que beaucoup de communautés voudraient voir passer par un partenariat autour du développement des ressources naturelles. Il y a aussi la lourdeur bureaucratique qui sévit à Ottawa et la mauvaise gestion qui prévaut dans plusieurs communautés. Et cette histoire centenaire d'encadrement gouvernemental et législatif, par l'entremise de la Loi sur les Indiens, qui limite l'initiative et la prise en main. Un écheveau qui ne peut être démantelé sans donner aux premiers intéressés le mot à dire qu'on leur a trop longtemps refusé.

Ni les autochtones ni le gouvernement ne détiennent la vérité. D'où la nécessité d'un réel dialogue. Le défi du gouvernement sera d'appréhender à écouter avec un esprit ouvert. Cela prend du temps? Soit, mais le respect et une relation réellement nouvelle n'en demandent pas moins. La confiance ne sera rétablie qu'à ce prix. Et pour cela, il faudra plus qu'une rencontre aux allures de mise en scène. Il faudra une démarche soutenue, continue et sincère.

De part et d'autre.



Une trentaine d'ambulanciers accompagnés de leur famille se sont adonnés à diverses activités ludiques dont le hockey bottines.

Les paramédicaux intensifient leurs moyens de pression

PAULINE GRAVEL

Les 2500 ambulanciers paramédicaux affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) ont entamé dimanche une série de manifestations dans le but d'interpeller le public et d'inviter le ministère de la Santé et des Services sociaux à reprendre les négociations qu'il a suspendues le 23 décembre dernier. La première manifestation qui se tenait en après-midi à Montréal devant le centre opérationnel de la Corporation d'Urgences-santé a réuni une trentaine d'ambulanciers accompagnés de leur famille qui s'adonnaient à diverses activités ludiques.

Les prochaines manifestations auront lieu ce lundi à Sherbrooke devant le bureau de comté du ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, puis à Chicoutimi mardi, Sept-Îles mercredi, Jonquière jeudi et Québec vendredi.

Les ambulanciers paramédicaux de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), qui représente 60% des effectifs ambulanciers du Québec, ont déclenché la grève à 18 h le 24 décembre dernier face à la fermeture du gouvernement, qui « a refusé la proposition » qu'ils lui ont soumise le 21 décembre et qui « a suspendu les négociations » sans plus de commentaires, a rappelé Réjean Leclerc, membre du comité de négociation des ambulanciers paramédicaux FSSS-CSN. Dans cette proposition, les ambulanciers acceptaient les augmentations salariales consenties aux employés de la fonction publique, mais ils réclamaient une réduction de l'échelle salariale ainsi qu'une bonification du régime de re-

traite. Selon M. Leclerc, peu d'employés gravissent les 16 échelons requis pour atteindre le salaire maximal, ou ils y parviennent si tardivement qu'ils ne peuvent en profiter très longtemps, car « la carrière d'un ambulancier est courte ». « Après 25 ans de service, un paramédic est très hypothéqué. Rares sont ceux qui travaillent jusqu'à 60 ans. Le travail est dur psychologiquement et physiquement. Il laisse des traces et des séquelles. Nous aimerions que le ministère reconnaisse ces particularités de notre travail, comme le gouvernement fédéral le fait pour les pilotes de ligne, les contrôleurs aériens, les agents correctionnels, les policiers et les pompiers », a fait valoir le négociateur, dont le syndicat réclame la sup-

« Nous devons tenir compte du régime qui a été négocié avec l'ensemble des employés du secteur public », dit le D^r Hébert

pression de « deux échelons pour arriver à 14, alors que pour des emplois comparables dans le secteur public, les échelles salariales comprennent en moyenne 12 échelons ».

Pour les mêmes raisons, le syndicat souhaite que l'employeur contribue davantage à leur régime de retraite.

100% des services

Le mouvement de grève n'a aucunement diminué les services offerts, car 100% des effectifs ont été maintenus en vertu de la Loi sur le maintien des services essentiels. Pour attirer l'attention sur leurs revendications, les ambulanciers ont toutefois refusé d'encadrer des stagiaires et de reconduire à

son lieu d'origine le personnel médical accompagnant un patient à bord de l'ambulance. Ils ont omis de comptabiliser à des fins statistiques leurs allées et venues et ont actionné leur sirène sans raison. Depuis dimanche, ils ont troqué leur uniforme habituel pour la chemise blanche des cadres.

Pas de rencontres

Selon le ministre Réjean Hébert, les discussions avec les ambulanciers ne sont pas rompues. À preuve, « chacun examine des éléments de propositions échangés de part et d'autre. Nous aussi avons fait une proposition sur le régime de retraite qu'ils sont en train d'analyser présentement. Nous négocions de bonne foi dans

l'espoir d'en arriver à une entente », a affirmé au Devoir le D^r Hébert, qui, pour expliquer la discrétion du gouvernement face à la proposition des ambulanciers, a déclaré qu'« on ne fait pas de négociations sur la place publique ». « Nous devons tenir compte du régime qui a été négocié avec l'ensemble des employés du secteur public. Il est bien sûr possible de faire un certain nombre d'aménagements à l'intérieur de ce régime dans le but de répondre à certaines de leurs demandes, mais compte tenu des finances de l'État, notre marge de manœuvre est limitée », a-t-il précisé.

Le ministre a confirmé qu'aucune rencontre formelle n'a encore été fixée, mais il a annoncé que les membres du comité de négociations seront « contactés par téléphone dans les prochains jours afin de convenir de rencontres formelles ».

Le Devoir

Après les F-35, les navires?

Le programme de construction de navires de soutien est évalué à 2,9 milliards

MURRAY BREWSTER

à Ottawa

Le programme de construction de navires de soutien de la marine canadienne, longtemps repoussé, devrait faire l'objet d'un examen politique scrupuleux d'ici quelques semaines, dans le cadre de ce qui est sans doute un autre sujet d'embarras pour le gouvernement Harper dans le dossier de l'équipement militaire.

Le directeur parlementaire du budget s'est penché sur ce programme et devrait publier ses constatations à la suite du retour des députés après la pause des fêtes.

L'analyse incendiaire du programme des chasseurs F-35 effectuée par Kevin Page a provoqué un brasier politique dont les flammes brûlent toujours.

Des documents obtenus par La Presse canadienne en vertu de la Loi sur l'accès à l'information offrent désormais un aperçu d'un programme naval problématique qui risque de produire des navires moins polyvalents que prévu.

Lors de séances d'information offertes en 2011 au ministre de la Défense Peter MacKay et à l'ancien ministre associé de la Défense Julian Fantino, les deux hommes ont pu avoir un premier regard sans équivoque sur les capacités navales dont la marine devrait se passer.

Le programme des nouveaux navires de soutien, évalué à 2,9 milliards \$, vise à remplacer les navires de soutien âgés de près de 45 ans par trois nouveaux bateaux tout d'abord annoncés en 2004, sous l'égide du gouvernement libéral de Paul Martin.

L'arrivée au pouvoir des conservateurs a entraîné l'annulation du programme en 2008, les troupes de Stephen Harper affirmant que les offres ne correspondaient pas aux demandes et, sans doute l'aspect le plus important, qu'elles entraînaient des dépenses supérieures au budget prévu.

Ce qui a suivi, une série de rencontres d'information internes, fut un recul important du design des navires, supervisé par de hauts fonctionnaires de la Défense et de la sphère politique.

L'effet du balancier

Le programme a été relancé en 2010 avec un budget de 2,6 milliards \$, mais en tenant compte de l'inflation, d'ici à ce que les navires soient complétés, ils auront fini par coûter plus cher que le budget d'origine. La marine pourra également disposer de deux, peut-être trois navires. Le tout devrait s'étaler jusqu'en 2018.

Selon les nouveaux plans, les navires transporteront moins d'hélicoptères, disposeront de beaucoup moins d'espace de transport de marchandises et ne pourront pas héberger les quartiers généraux d'une mission interarmées, ou encore un hôpital complet, tel que stipulé dans le premier appel d'offres.

Pour Alan Williams, un ancien haut responsable de la Défense et un virulent critique du F-35, il semble que la situation prévalant dans le dossier des navires soit l'inverse de celui des chasseurs furtifs, où l'armée n'avait en aucun cas cédé la place à la société civile.

Selon lui, le balancier pourrait plutôt revenir de l'autre côté, mais il est dangereux que les civils s'impliquent trop dans l'établissement des paramètres de l'équipement militaire. « Cela pourrait être une réaction au fiasco des F-35. Si quelque chose ne fonctionne pas, l'armée peut toujours dire que la faute retombe sur les épaules des civils », affirme-t-il.

La Presse canadienne

GRÈVE DE LA FAIM

Paul Martin louange le combat de la chef Spence

STEPHANIE LEVITZ

à Ottawa

La chef autochtone Theresa Spence, qui poursuit une grève de la faim depuis près d'un mois pour forcer la tenue d'une rencontre entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral, est une inspiration pour tous les Canadiens, affirme l'ancien premier ministre Paul Martin.

M. Martin a visité samedi M^{me} Spence, chef de la Première Nation d'Attawapiskat, dans son camp sur l'Île Victoria, non loin de la colline parlementaire, à Ottawa. Dimanche, lors de son passage à l'émission *Question Period*, sur les ondes de CTV, il a affirmé que la visite avait été productive.

En plus d'avoir souligné son côté inspirant, M. Martin a expliqué qu'il avait dit à M^{me} Spence que les citoyens du pays étaient inquiets pour son état de santé et qu'elle devait prendre soin d'elle.

L'un des derniers gestes de M. Martin en tant que premier ministre a été la signature de l'Accord de Kelowna, une entente entre le gouvernement et les Premières Nations qui aurait amené 5 milliards \$ en argent frais sur 10 ans. Cette somme aurait été utilisée pour améliorer les conditions en matière d'éducation et de santé, ainsi qu'en matière de logement.

Le gouvernement Martin a toutefois été renversé et a été remplacé par les conservateurs sous la gouverne du premier ministre Stephen Harper, et l'accord n'a jamais été mis en place.



Theresa Spence poursuit une grève de la faim depuis le 11 décembre dernier.

M^{me} Spence veut entre autres redéfinir la relation entre Ottawa et les Premières Nations, et réclame pour ce faire une rencontre entre ces dernières, M. Harper et le gouverneur général, David Johnston.

M. Harper a annoncé vendredi qu'il rencontrera le leadership des Premières Nations la semaine prochaine, pour discuter du traité fédéral-autochtone et du développement économique. La chef autochtone s'est néanmoins engagée à poursuivre sa grève de la faim jusqu'à ce que la réunion ait effectivement lieu.

La grève de la faim de Theresa Spence s'inscrit dans la nouvelle mouvance autochtone Idle No More, qui dénonce le projet de loi omnibus C-45, menaçant, selon les Premières Nations, des droits garantis par traité.

Blocus ferroviaire

Par ailleurs, les manifestants autochtones qui bloquaient la principale ligne ferroviaire entre Toronto et Montréal depuis 17 h samedi ont mis fin à leur action peu après minuit, dans la nuit de samedi à dimanche.

Plusieurs autres protestataires des Premières Nations sont descendus dans les rues de nombreuses villes canadiennes, samedi.

Le blocus de la ligne ferroviaire, à la hauteur de Murraysville, près de Kingston, en Ontario, a pris fin à minuit et demi. La circulation des trains de Via Rail aura donc été interrompue pendant plus de 7 heures. Plus d'un millier de passagers ont dû être transportés par autocars.

Brandissant des drapeaux et transportant des pancartes, plusieurs protestataires ont marché le long de routes, d'autoroutes et de ponts, poussant la police à annoncer une série de retards et de fermetures.

Les activités de Via Rail étaient de retour à la normale dimanche, journée importante de déplacement à travers le pays, alors que le congé des fêtes se termine pour plusieurs Canadiens.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Le maire Claude Benjamin fait l'objet de vives critiques de citoyens depuis plus d'un an.

SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Le maire Benjamin encore pris à partie

BAHADOR ZABIHIYAN

À Saint-Bruno-de-Montarville, il n'y a pas que les séances du conseil municipal qui se font sous la surveillance des policiers. Il y a aussi la réception annuelle du maire, qui a eu lieu dimanche.

La réception est surtout l'occasion pour le maire Claude Benjamin de souhaiter la bienvenue aux nouveaux résidents de cette municipalité de la Rive-Sud de Montréal. L'événement est public et a lieu tous les ans. Une vingtaine de membres du Regroupement de citoyens pour la sauvegarde de la forêt des Hirondelles (RCSFH) ont fait irruption dans la salle municipale, selon leur porte-parole, Marilou Alarie. Le but était de prendre à partie le maire et surtout d'expliquer leurs points de vue aux personnes qui viennent d'emménager à Saint-Bruno. «Je veux que les gens sachent comment ça se passe à Saint-Bruno», explique M^{me} Alarie. Le tout s'est déroulé calme-

ment mais sous l'œil de trois agents du Service de police de l'agglomération de Longueuil, selon M^{me} Alarie. L'année dernière, une quarantaine de manifestants avaient bruyamment fait leur entrée dans la salle de réception, avec des pancartes critiquant le maire. Ils avaient assisté à la réception, toujours sous l'œil des policiers.

Ces citoyens mécontents font surtout partie du RCSFH, un collectif qui dénonce depuis plusieurs mois un projet immobilier voulu par la ville. Le RCSFH s'oppose à un projet de développement domiciliaire dans une section de forêt en bordure du parc national du Mont Saint-Bruno. Pour ses défenseurs, cette forêt devrait plutôt faire partie du parc. Ces derniers attendent une décision du ministère de l'Environnement du Québec.

En attendant celle-ci, les citoyens faisant partie du RCSFH sont à couteaux tirés avec le maire Claude Benjamin. Les membres du RCSFH prennent

régulièrement à partie le maire lors de la période des questions de la séance du conseil municipal. Le ton monte parfois. «Il y a énormément de frustration, car on n'arrive pas à obtenir les réponses», explique M^{me} Alarie.

Il y a un an, M. Benjamin avait demandé que des poli-

ciers soient présents lors des séances du conseil municipal. Mais les membres du RCSFH dénoncent cette présence policière, affirmant qu'elle sert à étouffer l'opposition.

À plusieurs reprises, le maire ordonne aux policiers d'escorter des participants à l'extérieur

des participants à l'extérieur

ciers soient présents lors des séances du conseil municipal. Mais les membres du RCSFH dénoncent cette présence policière, affirmant qu'elle sert à étouffer l'opposition.

séances du conseil où le ton monte entre les citoyens et le maire lors de la période des questions. Les citoyens parlant au micro sont mécontents des réponses du maire et refusent de céder la parole. À plusieurs reprises, le maire ordonne aux policiers présents d'escorter des participants à l'extérieur. La vidéo a été visionnée plus de 97 000 fois depuis mercredi dernier. «L'ambiance n'est pas du tout agréable lors des séances», explique M^{me} Alarie.

Le maire de Saint-Bruno, Claude Benjamin, avait indiqué que la vidéo n'était qu'un montage et que les séances du conseil se déroulaient généralement dans le calme. Selon lui, Saint-Bruno n'est pas la seule ville à demander une présence policière lors des séances du conseil. La ville de Saint-Bruno n'a pas rappelé *Le Devoir*, dimanche.

Le Devoir

Les nouveaux billets de 20\$ en mal de reconnaissance

Des milliers de machines distributrices ne sont pas capables de les accepter

DEAN BEEBY
à Ottawa

Des milliers de machines distributrices ne sont toujours pas capables d'accepter les nouveaux billets de 20\$ mis en circulation par le gouvernement il y a deux mois; les propriétaires de ces machines blâment d'ailleurs la Banque du Canada pour ces problèmes.

Jusqu'à un demi-million de machines capables de reconnaître des billets de banque doivent être reprogrammées pour accepter les nouvelles coupures grandement modifiées de 20\$, la dénomination la plus populaire au pays.

Environ 145 millions de billets de 20\$ ont été mis en service depuis le 7 novembre. Il s'agit de l'une des séries de nouvelles coupures en plastique censées durer plus longtemps que leurs prédécesseurs en papier et coton.

L'un de ces propriétaires de machines, Kim Lockie, blâme la Banque du Canada pour n'avoir pas écouté ses collègues réclamant des délais importants pour reprogrammer leurs machines avant la distribution des nouveaux billets.

Aux dires de Sabbir Kabir, un responsable de la Canadian National Vending Alliance, les membres du groupe — qui représente les neuf plus importants exploitants de machines distributrices — n'ont pas non plus eu assez de temps pour convertir leurs scanners.

«Le consommateur se fâche très rapidement et il ne reviendra pas», a-t-il dit, en parlant de pertes potentielles pour l'industrie évaluée à 5 milliards \$ sur une base annuelle.

La Banque centrale rejette cependant les critiques, affirmant plutôt que ses responsa-

bles ont travaillé étroitement avec le secteur des machines distributrices, offrant des échantillons des nouvelles coupures aux propriétaires plusieurs mois avant le lancement officiel des billets pour qu'ils puissent créer les logiciels nécessaires. «Pour le billet de 20\$, les billets officiels ont été fournis en mai 2012, six mois avant que les coupures ne soient mises en circulation en novembre», a déclaré le porte-parole Jeremy Harrison.

«Quatre-vingt-cinq compagnies ont profité de l'offre de la Banque, ce qui représente la vaste majorité des fabricants d'équipements et des fournisseurs du marché canadien.»

Nouvelles coupures

Selon M. Harrison, ce délai de six mois était deux fois plus long que celui offert lors de la mise en service de la précédente vague de nouveaux billets, émis pour la première fois en 2004.

Le groupe de M. Lockie, la Canadian Automatic Merchandising Association, a demandé à la Banque du Canada de mettre les nouvelles coupures de 5 et 10\$ en service en même temps que celles de 20\$, afin de pouvoir n'effectuer qu'une seule calibration des distributrices. La Banque a toutefois décidé de retarder la mise en circulation de ces deux autres types de billets, forçant les propriétaires à effectuer une nouvelle reconfiguration en 2013.

Les anciens billets de 20\$ en papier et coton sont toujours en circulation pour l'instant, aux côtés des nouvelles coupures en polymère: les machines distributrices reprogrammées sont en mesure de traiter les deux types de billets.

La Presse canadienne



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE
Le ministre des Finances Jim Flaherty en novembre dernier, lors du dévoilement des nouveaux billets de 20\$.

Une thérapie génique pour rafistoler le cœur

PAULINE GRAVEL

L'injection d'un cocktail de gènes dans la cicatrice engendrée au sein du muscle cardiaque par un infarctus du myocarde a permis de transformer les cellules cicatricielles en de nouvelles cellules musculaires cardiaques fonctionnelles. Très prometteuse, cette expérience menée chez des rats devra toutefois faire ses preuves sur des cœurs de plus grande taille.

Lors d'une crise cardiaque, une portion du muscle cardiaque voit son apport sanguin subitement interrompu. Les cellules cardiaques ainsi asphyxiées meurent et cèdent la place à une cicatrice qui affaiblit grandement le cœur. Des chercheurs du Weill Cornell Medical College, du Baylor College of Medicine et du Stony Brook University Medical Center aux États-Unis ont donc tenté de convertir cette cicatrice en muscle cardiaque afin de redonner au cœur la force qu'il avait perdue. Pour ce faire, ils ont procédé à une



KENZO TRIBOUILLARD AGENCE FRANCE-PRESSE

Des avancées majeures ont été faites ces dernières années en génétique.

chirurgie qui a consisté à transférer dans le cœur malade de certains animaux trois vecteurs auxquels était attachée l'une des trois formes du gène codant pour le facteur de croissance vasculaire endothéliale (VEGF), qui stimule la croissance des vaisseaux sanguins. Chez d'autres animaux, les vecteurs introduits dans la cicatrice cardiaque ne transportaient qu'une substance inactives, servant de compara-

tif. Trois semaines plus tard, certains rats ont reçu un mélange contenant les gènes Gata4, Mef 2c et Tbx5 (GMT) codant pour des facteurs de transcription, lesquels se lient à une séquence d'ADN et induisent la transcription de cette information génétique en protéines. Introduits dans le tissu cardiaque, ces trois gènes ont permis de reprogrammer les cellules cicatricielles en cardiomyocytes (cellules musculaires du cœur). Afin de faire ressortir l'effet de ces trois gènes, d'autres animaux se sont vu administrer un composé inerte.

Dans un article publié dans le *Journal of the American Heart Association*, les chercheurs indiquent que la quantité de tissu cicatriciel avait fondu de moitié dans le cœur des animaux ayant reçu les gènes GMT. Ce dernier comportait aussi un plus grand nombre de cardiomyocytes et pompait plus de sang que le cœur des animaux n'ayant été traités qu'avec une substance inerte. Le cœur des animaux dans lequel on avait introduit à la fois les gènes GMT et VEGF éjectait quatre fois plus de sang du ventricule que celui des animaux auxquels on avait transféré uniquement les gènes GMT. Les chercheurs expliquent que les gènes VEGF favorisaient la formation de vaisseaux sanguins qui permettaient d'irriguer les nouvelles cellules musculaires apparues grâce aux gènes GMT.

Les auteurs de cette expérimentation prometteuse font également remarquer que cette thérapie génique permet d'éviter les risques de tumeur associés à l'utilisation de cellules souches pluripotentes.

Le Devoir

Assurance-emploi: la réforme entre en vigueur

C'est ce dimanche qu'est entrée en vigueur la réforme de l'assurance-emploi au Canada, et les travailleurs saisonniers promettent de poursuivre la lutte contre les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement Harper.

Les chômeurs disposeront notamment d'une période moins longue pour se trouver un nouvel emploi, et ils seront contraints d'accepter un travail à un salaire moindre et dans un secteur parfois éloigné de leur domicile.

Plusieurs manifestations se sont tenues ces dernières semaines pour dénoncer cette réforme, surtout dans l'est du pays, où les travailleurs saisonniers, les pêcheurs et les travailleurs forestiers notamment, sont nombreux.

Pour le ministre québécois délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Alexandre Cloutier, cette réforme est inacceptable. Il accuse le gouvernement conser-

vateur de laisser tomber le Québec, rappelant que 40% de tous les travailleurs saisonniers qui bénéficient de l'assurance-emploi sont des travailleurs québécois.

Au Nouveau-Brunswick, la réforme est aussi fortement contestée. Michel Richard, de l'Union des pêcheurs des Maritimes, blâme le gouvernement pour ne pas avoir tenu de consultations. Il demande à la ministre des Ressources humaines, Diane Finley, de venir rencontrer les travailleurs affectés par cette réforme.

De son côté, le président du Syndicat canadien de la fonction publique pour le Nouveau-Brunswick, Daniel Légère, exige que des modifications soient apportées à la réforme. Il rappelle au gouvernement «que les élus sont là pour écouter la population». Il assure que la mobilisation va se poursuivre.

La Presse canadienne

Les travaux de déneigement retardés

Les travaux de chargement de la neige de certaines rues résidentielles de Montréal ont été temporairement suspendus dimanche en raison de nouvelles précipitations. La Ville a indiqué que les équipes qui étaient affectées au déneigement devront

prioriser le déblaiement des rues et des trottoirs. Il faut dire que 95% des rues de la métropole ont été libérées des 45cm de neige reçus lors de la tempête historique du 27 décembre. La Ville prévoit que la circulation sera fluide lundi au moment de la reprise après le congé des fêtes. Des précipitations de 5 à 10cm étaient prévues dimanche.

La Presse canadienne

Congédié ?
Voyez
François Gendron
avocat
L.L.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

Résultats des tirages du : 2012-12-29

649	01 26 33 36 45 48	22 compl.	Québec	01 07 09 27 43 44	22 compl.
-----	----------------------	-----------	--------	----------------------	-----------

Prochain gros lot (approx.) : 3 000 000 \$

Extra 4794722

Résultats des tirages du : 2012-12-28

Québec	01 04 23 28 35 40 46	COMPL. (C) 26	Extra	4485559
--------	----------------------	---------------	-------	---------

+ 7 sélections gagnantes additionnelles
Consultez votre détaillant ou à lotoquebec.com

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

ÉCONOMIE

La fin de la croissance



ÉRIC
DESROSIERS

L'idée attaque une prémisse au cœur de notre pensée économique. Certains prêtres de cette pensée osent pourtant l'envisager très sérieusement.

On pourrait mettre toute cette histoire sur le compte de la déprime collective qui frappe les économies développées depuis leur spectaculaire dégringolade que l'on sait. Y voir des idées noires qui seront rapidement dissipées aussitôt qu'une vraie reprise se fera enfin sentir. Mais les arguments mis de l'avant et leurs conséquences sur notre future qualité de vie sont suffisamment sérieux pour qu'on y prête attention.

Ce que nous disent ces économistes et ces historiens, c'est que ceux qui attendent que le Congrès américain trouve une façon de passer son mur budgétaire ou que la crise de la zone euro soit réglée pour que les pays développés retrouvent enfin le rythme de croissance économique qu'ils ont connu depuis presque un siècle risquent d'être déçus.

L'un des derniers en date à se pencher sérieusement sur cette question de « la fin de la croissance » est Robert Gordon. Dans un article remarqué publié à la fin de l'été sous l'égide du National Bureau of Economic Research américain, l'économiste de l'Université Northwestern commence par rappeler qu'il avait fallu cinq siècles pour que le niveau de vie double, dans les pays occidentaux les plus avancés, des années 1300 et 1800. Ce rythme a commencé ensuite à s'accélérer, ce niveau de vie doublant une nouvelle fois durant le siècle suivant, puis doublant à nouveau en l'espace de seulement 28 ans, entre 1929 et 1957, et doublant encore durant les 31 années qui ont suivi.

Mais cette période faste est terminée, prévient l'expert. Le délai nécessaire pour le prochain doublement sera de nouveau de l'ordre du siècle.

Les progrès rapides des 250 dernières années étaient tout à fait exceptionnels dans l'histoire humaine, explique Robert Gordon. Ils étaient le résultat de trois révolutions industrielles découlant d'avancées technologiques majeures, soit: l'invention de la machine à vapeur et du transport sur rail entre 1750 et 1830; l'arrivée du moteur à explosion, de l'eau courante, de l'électricité, des communications et de la chimie médicale et industrielle entre 1870 et 1900; la création des ordinateurs, d'Internet et des téléphones cellulaires à partir des années 1960.

La deuxième révolution technologique a, de loin, été celle qui a permis les plus importants gains de productivité en plus de 80 ans. Mais plusieurs de ces innovations ne pouvaient se produire qu'une fois, telles que l'urbanisation, l'accélération des transports et la libération des femmes de la corvée d'aller chercher l'eau. En dépit de ce qu'on se plaît à croire, les retombées de la troisième révolution — celle de l'informatique et des technologies de l'information — ont été beaucoup plus modestes et semblent devoir le rester, note l'économiste.

Une petite planète

Au moins trois conclusions peuvent être tirées de ce constat, écrivait cet automne l'influent chroniqueur du *Financial Times*, Martin Wolf. Premièrement: les États-Unis restent le pays phare de la productivité, mais seront plus faciles à rattraper puisqu'ils n'avanceront plus aussi vite. Deuxièmement: les pays en voie de développement, comme la Chine, ont encore de nombreuses et belles années de rattrapage économique devant eux, si tant est que notre planète puisse le supporter. Troisièmement: il ne suffit pas de mettre en place les bons incitatifs individuels et collectifs pour générer de la croissance. On peut réduire les impôts autant qu'on veut, cela ne pourra jamais compenser l'absence de grandes innovations.

Or, même si le rythme des innovations devait rester celui des 20 dernières années, celui de la croissance économique semble quand même condamné à ralentir en raison de six phénomènes que Robert Gordon observe aux États-Unis, mais qui se retrouvent aussi dans la plupart des autres pays développés. Il s'agit du vieillissement de la population, du plafonnement des gains en éducation, de la croissance des inégalités, de la crise énergétique et environnementale ainsi que l'endettement des ménages et de l'État.

Des voix rétorquent que ce genre d'analyse n'est qu'une version remaniée de la bonne vieille angoisse d'un autre célèbre économiste, Thomas Malthus. Le Britannique était convaincu, au début du XIX^e siècle, que l'humanité se serait maintenant écroulée sous le poids de son propre nombre, ne pouvant pas prévoir l'avènement de toutes sortes d'innovations telles que l'explosion de la productivité agricole, les avancées de la médecine moderne, ni la dématérialisation de l'économie.

D'autres voix répondront, au contraire, que toutes ces considérations sur le rythme plus ou moins rapide de la croissance sont oiseuses. La vraie question serait de savoir quand on se rendra enfin compte que toutes les innovations du monde ne nous empêcheront pas de nous cogner, un jour ou l'autre, le nez contre les limites physiques (et écologiques) de la petite planète sur laquelle nous vivons.

On se dit qu'en fait, il se pourrait, et même il faudrait, que la prochaine grande révolution industrielle soit justement celle du développement durable.



Jean Théberge et Éric Gallant ont relancé l'entreprise qu'avait créée Paul Gallant en 1991.

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

LES CASSE-TÊTES WREBBIT

Comment rebâtir une entreprise pièce par pièce

CLAUDE TURCOTTE

Il y a de ces entreprises qui ont un parcours incroyable. A n'en pas douter, Les Casse-têtes Wrebbit en font partie. En 1991, Paul Gallant lançait un produit complètement innovateur, un casse-tête en trois dimensions, et il fondait une petite entreprise, Wrebbit, laquelle allait en l'espace de quelques années connaître une croissance fulgurante, suivie de revers financiers qui ont conduit à sa disparition. Le fondateur lui-même, qui y avait mis toutes ses énergies, n'a pas survécu à un cancer qui l'a emporté en 2011, alors qu'il cherchait à relancer l'entreprise avec l'appui d'un proche collaborateur, Jean Théberge, et de son propre fils, Éric Gallant.

De 1991 à 2005, Wrebbit a produit 30 millions d'unités de puzzles 3D et généré des ventes au détail d'un milliard. En 1997 seulement, les revenus ont totalisé 80 millions en gros et 150 millions au détail. Wrebbit offrait alors 288 modèles différents et ses casse-tête étaient passés de 60 à 1500 pièces. La surface de production en usine, qui était de 10 000 pieds carrés au début, avait augmenté à 250 000 pieds carrés en 1996 et 400 employés se répartissaient dans deux usines. Des sommes considérables avaient été investies dans le développement, alors même que le principal partenaire, Hasbro, sans prévenir son fournisseur, s'orientait vers des produits de consommation de masse. Wrebbit a été vendue à Irwin Toy, puis reprise par Hasbro en 2005, qui a déménagé la firme montréalaise aux États-Unis et retenu quelques employés, dont M. Gallant fils, designer et spécialiste en développement de produits, ainsi que M. Théberge, avocat et principal associé de M. Gallant père.

Malheureusement, Hasbro ne s'intéressait pas vraiment à ces casse-tête 3D, trop sophistiqués pour son marché cible, les enfants de trois à cinq ans.

Finalement, MM. Théberge et Gallant furent remerciés, ce qui allait tout de même marquer le début d'un nouveau chapitre dans l'histoire de Wrebbit. Les brevets détenus par Hasbro devaient prendre fin en septembre 2011 pour le Canada, en juin 2012 pour les États-Unis et en juillet 2012 pour l'Europe. Hasbro, ne voulant pas se départir des brevets, avait proposé une entente de licences à M. Théberge à la condition de faire fabriquer les casse-tête en Chine, ce que M. Théberge a pour ainsi dire reçu comme une insulte: «Pourquoi en Chine? L'expertise est à Montréal. Alors j'ai commencé à voir l'ancien réseau des fournisseurs de Wrebbit, dont Conception Genik de Saint-Jérôme, une firme spécialisée dans les équipements d'automatisation.» Il s'en est suivi certaines études sur

les marchés et les investissements qui seraient requis.

La décision de relancer Wrebbit fut discrètement prise au printemps 2011, alors même que les négociations se poursuivaient avec Hasbro. M. Théberge allait s'occuper du développement des affaires, M. Gallant se chargerait du design et du développement de produits et Génik s'occuperait des équipements. Wrebbit étant une marque de commerce non enregistrée, il allait de soi que la nouvelle entreprise porterait ce nom déjà largement connu. La compagnie fut officiellement créée en juillet 2011 et M. Théberge s'est rendu à une foire importante en Europe pour parler de Wrebbit, mais sans disposer d'un stand officiel. Il fallait attendre l'expiration des brevets. En attendant, les signaux étaient très clairs, personne n'avait oublié ces casse-tête 3D.

Un nouveau départ qui augure bien

Par ailleurs, MM. Théberge et Gallant, qui avaient participé à une entente mondiale en 2001 pour un casse-tête 3D du *Seigneur des anneaux*, eurent l'agréable surprise d'apprendre qu'une nouvelle version du *Hobbit* allait être présentée dans les salles de cinéma en 2012! Et pourquoi ne pas revenir avec les casse-tête 3D sur ces mêmes thèmes? Sans hésiter, même si Wrebbit n'avait alors que trois employés, M. Théberge est entré en contact avec Warner Brothers, qui se souvenait très bien de ces casse-tête 3D. Bref, il y a eu une nouvelle entente portant sur des droits mondiaux de licences pour *Le seigneur des anneaux* et pour les trois nouveaux films *Le hobbit* en 2012, 2013 et 2014. La relance de Wrebbit se fait maintenant avec sept modèles génériques, dont trois sont licenciés.

Sur le plan de l'organisation financière, Wrebbit redémarre avec un investissement d'environ un million. MM. Théberge et Gallant sont les actionnaires majoritaires avec une participation de 80% et l'appui de prêteurs amicaux (*Love money*). Génik détient une part de 20%. Le financement ne fut pas de tout repos, puisque dans le milieu financier, on voyait là le démarrage d'une nouvelle entreprise. Les emprunteurs avaient une opinion différente. «On a 20 ans de rodage. On redémarre Wrebbit. On a gardé la même folie, mais avec l'expérience du passé, on va faire une gestion plus serrée», répondent ces deux entrepreneurs, qui n'entendent pas se laisser emporter une seconde fois par une vague de croissance effrénée.

La production réelle a commencé en août dernier avec sept employés, dont les deux principaux actionnaires. On a d'abord accordé la priorité à trois marchés internationaux: le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Australie, puis

le marché américain, d'où une autre surprise allait venir de la part de la grande chaîne de librairies Barnes & Nobles, soit une commande de 10 000 unités. Enfin, on n'a pas oublié le marché qui a donné la première impulsion à Wrebbit, celui du Québec, juste à temps pour la période des fêtes. L'entreprise compte maintenant neuf employés, tous des membres de l'ancienne équipe qui ont repris le boulot avec grand plaisir. L'objectif fixé au début était de produire 120 000 unités dans la première année allant d'août 2012 à août 2013. Après deux mois et demi, on en était rendu à 40 000 unités, et en décembre dernier, M. Théberge estimait pouvoir atteindre les 50 000 en trois mois et demi. Dans les bonnes années de sa première vie, Wrebbit faisait 50% de ses ventes sur les marchés internationaux, plus 25% aux États-Unis et le reste au Canada, le Québec compris.

Qu'en sera-t-il à l'avenir? Le marché des jeux a beaucoup changé, et avec l'explosion des technologies et des réseaux sociaux, Wrebbit renaît dans un contexte très différent. MM. Théberge et Gallant en sont bien conscients, mais leur confiance en les casse-tête 3D est inébranlable: «Il y a des gens qui font un retour aux sources. On en a eu un exemple avec une famille aux États-Unis.» Sur un site Internet qui se spécialise dans les produits de consommation (*chitowncheap skate.com*), cette famille dit qu'après avoir découvert le casse-tête 3D de la tour de Big Ben dans un Salon de jeux et jouets à Chicago, elle a passé quatre jours sans télé ni jeux vidéo, trop prise qu'elle était à mettre en place tous les morceaux du casse-tête. La morale de cette petite histoire familiale: «Cela fait du bien de retrouver cet esprit de famille et de travailler en équipe.»

Wrebbit ne se voit évidemment pas comme un concurrent aux réseaux sociaux. «Nous, on n'a pas comme objectif de répéter les 80 millions de ventes de 1997. On veut avoir du plaisir à remonter l'entreprise et à travailler ensemble. Si, dans quelques années, on fait 10 ou 15 millions de revenus, on sera très contents», avance M. Théberge, qui n'entend quand même pas se reposer sur les lauriers de Wrebbit. Bientôt, il participera aux grandes foires de New York et de Nuremberg. La capacité de production de la nouvelle usine installée dans l'est de Montréal permettrait de tripler les activités actuelles. Wrebbit a son propre réseau de ventes au Canada et aux États-Unis, alors qu'en Europe, elle fait appel à des distributeurs. «Mais on pourrait avoir un pied à terre en Europe avant longtemps», ajoute le président.

Collaborateur
Le Devoir

ÉDITORIAL

VIOL EN INDE

Si près de nous

Elle a beau avoir eu lieu à l'autre bout du monde, la sauvage agression de décembre qui a entraîné la mort d'une jeune Indienne de 23 ans a bouleversé bien des gens, jusqu'au-delà des frontières. Pour les femmes, elle est un cruel rappel de la fragilité des acquis.

Le drame de cette jeune fille, battue et violée dans un autobus de Delhi aux côtés de son ami, lui aussi frappé à coups de barres de fer, a suscité en Inde une mobilisation sans précédent. Un réveil qu'on espère déterminant dans une société où l'accès à la modernité, qui implique l'égalité hommes-femmes, se bute à une tradition où la misogynie fait loi.

Des aspects de cette sordide histoire sont spécifiques à l'Inde, comme l'expliquait samedi notre correspondant Guy Taillefer. L'imbrication des inégalités au quotidien, l'indifférence de la classe politique aux maux sociaux, la dénonciation de modes de vie occidentaux sont autant d'éléments dont il faut tenir compte.

Néanmoins, la toile de fond de cette sordide affaire dépasse l'Inde, dépasse le viol, dépasse les chocs de civilisation. Ce qui est en jeu, ce qui touche tant, c'est la présence même des femmes dans l'espace public.



JOSÉE BOILEAU

Nulle part au monde on ne trouvera un homme pour s'interroger sur son droit intrinsèque de sortir de sa maison, seul, pour marcher dans la rue, prendre les transports en commun, aller travailler, se divertir, manifester, même!, ou simplement flâner au grand air. Ce que l'on appelle vivre en société.

Pour la quasi-totalité des femmes de la planète, rien de tout cela ne va de soi. Même pour celles qui ne sont pas confinées à la maison, vivre dans l'espace public reste un dangereux pari. On voit à Mexico des autobus réservés aux femmes aux heures de pointe pour diminuer les agressions sexuelles. Dans plusieurs métropoles, même d'Europe, des taxis sont mis au service exclusif des femmes pour les protéger. Le printemps arabe nous a démontré les défis d'être une manifestante avec un grand E. Les milieux de travail sont des nids de harcèlement. Et presque partout, les places publiques sont des fiefs de rassemblement masculins. Quant aux bars...

La violence contre les femmes est une réalité si routinière en Inde qu'on n'en parle pas, écrivait encore notre collègue samedi. Cela, hélas, est vrai dans une foule de pays. Mais heureusement plus ici, où les agressions sont socialement perçues comme inacceptables. Une avancée gigantesque, mais que de batailles les féministes ont dû mener pour y arriver...

La violence ne dit toutefois pas tout de l'espace public. Au Québec, au Canada, subsiste tout un écart entre l'accès des hommes et des femmes au marché du travail, à la création, à des mandats électifs, aux responsabilités, aux prix, à la reconnaissance... Une affaire d'histoire, d'éducation, d'absence de modèles, de mentors, de réseaux, a-t-on expliqué depuis des années. Or que voit-on se repointer le nez, même de la bouche d'intellectuels? La thèse essentialiste: au fond, les femmes, par leur nature, préfèrent la sphère privée à la vie publique. Plus confortable que de décortiquer le patriarcat!

À quoi il faut ajouter l'effacement suprême, que vient d'avaliser la plus haute cour du pays: celui du port du niqab devant les tribunaux. Notre Cour suprême qui rend acceptable, on croit rêver! un marqueur de non-existence publique des femmes.

Pendant ce temps, d'autres meurent d'avoir été au cinéma, libre et tête nue, en bus, avec un amoureux... Non, l'Inde n'est pas si loin de nous.

EMPLOI

Une année médiocre

L'an dernier, à la même date, certains commentateurs plus masochistes que nécessaire exprimaient leur dépit à la lecture des données sur l'emploi au Québec. «*Le party est fini!*», pouvait-on lire sans trop comprendre à qui s'adressaient les remontrances.

Il est vrai que les résultats des derniers mois de 2011 laissaient croire à une flambée du taux de chômage, passé de 7,3% en septembre à 8,7% en décembre. Mais une analyse de l'ensemble de l'année, et non seulement des derniers mois, aurait plutôt permis de conclure que le Québec s'était bien tiré d'affaire grâce à l'ajout de 38500 emplois nets en moyenne annuelle et un taux de chômage de 7,8%, au lieu de 8% en 2010 et de 8,5% en 2009, année de la crise.

Le même exercice s'impose en ce début de nouvelle année, puisque les derniers mois de 2012 donnent une impression d'élan très positive que les 7,3% de chômage de décembre, pris de façon isolée, semblent confirmer. Pourtant, il ne s'est créé que 30800 nouveaux emplois nets sur l'ensemble de 2012, soit moins que l'année précédente, et le taux de chômage est resté stable à 7,8%. Il n'y a donc pas lieu de pavoiser, puisqu'il faut au moins le double chaque année pour répondre à l'arrivée de nouveaux travailleurs.

Le phénomène n'est pas propre au Québec. En Ontario, le taux de chômage est aussi resté stable à 7,8% au cours des deux dernières années en dépit de la reprise des ventes d'automobiles.

Pour 2013, plusieurs facteurs militent contre une forte croissance de l'emploi malgré une amélioration de la situation chez notre principal partenaire, les États-Unis. Avec la crise qui perdure en Europe, un marché immobilier qui ralentit chez nous et les consommateurs qui tentent de retrouver une zone de confort au chapitre de l'endettement, l'activité économique s'en ressentira en même temps que les revenus des gouvernements, qui seront alors tentés d'accroître leurs efforts de compression pour équilibrer les comptes.

Cet enchaînement vicieux comporte évidemment le risque d'accroître le ralentissement en cours, voire de provoquer une récession. Dans ce concert de décisions parfois forcées, c'est Ottawa qui porte la plus grande part de responsabilités, puisque c'est lui qui contrôle les politiques fiscales et monétaires, alors que les provinces sont forcées de fournir des services dont les coûts sont incompressibles.

Quant aux entreprises qui dorment sur des milliards en liquidités, elles ont aussi un rôle essentiel à jouer. En effet, c'est à elles qu'il revient d'investir pour améliorer la productivité, ce qu'elles ont très peu fait depuis la crise. Pourquoi avoir réduit les impôts des sociétés, qui sont déjà parmi les plus bas de l'OCDE, si l'argent ainsi épargné ne sert qu'à justifier des salaires et des bonis supérieurs pour les dirigeants?

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



REPRISE

LETTRES

L'Inde, le viol et les valeurs religieuses

J'ai toujours pensé, comme Occidental qui n'a jamais visité l'Inde, que ce pays était un havre de paix entre les hommes et les femmes. Je me suis toujours dit que si on a une telle tolérance pour les vaches qui circulent librement, même dans les villes, ce n'est pas possible qu'il n'y ait pas un véritable amour entre personnes de sexe différent. Je pensais que cette culture s'étendait à toutes les couches de la société.

Je me souviens des paroles du mahatma Gandhi, un homme vénéré par le peuple de l'Inde, de son vivant: Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde.

Au début de l'an 2013, je découvre avec stupeur que le viol des femmes est monnaie courante en Inde et qu'il est rarement rapporté, et encore moins sanctionné, parce que les hommes de pouvoir cachent cette réalité et que pour la femme, c'est une honte que de dévoiler qu'elle a été violée. Cette culture n'est pas propre à l'Inde, on la retrouve dans plusieurs pays. Dans la société québécoise, on a réagi de la même manière qu'en Inde pendant longtemps, et la femme devait se soumettre à l'homme. Partout, cette soumission était et est toujours soutenue par les dirigeants de toutes les religions dominées par des hommes.

Le viol d'une extrême violence commis par six hommes dans un bus en Inde vient de faire basculer l'opinion publique. Désormais, il n'y aura plus de tolérance de la part des Indiens et Indiennes devant la violence sexuelle faite aux femmes. Le fait que le chauffeur du bus a participé au

viol et tenté d'écraser la victime sous les roues du véhicule qu'il conduisait est certainement l'élément le plus marquant de cette sauvage agression.

Je ne veux pas juger l'Inde, mais je constate des faits qui ne doivent plus être cachés, quel que soit le rang de l'auteur d'un tel crime, ni dans quelque pays que ce soit.

André Mainguy
Longueuil, le 3 janvier 2013

Un adieu au poète Yves Boisvert

Yves Boisvert était mon ami et complice depuis fort longtemps.

La dernière fois que je le vis, j'étais en compagnie du poète Louis Jacob, notre ami de toujours. Nous étions dans sa chambre aux soins palliatifs de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke. Nous le savions amoindri et fatigué et ne voulant recevoir que peu de visites. Heureux de le voir à nouveau après une heure d'échanges autour de la poésie et de son prochain recueil à paraître, on le vit combattre la fatigue: les paupières lourdes et refusant de s'assoupir, il continua de parler avec ferveur malgré sa difficulté à respirer convenablement.

Je lui dis: «Repose-toi, on reviendra dans 15, 20 minutes.» Lui, avec cet air coquin et franc qui le caractérisait, osa en rire; soulignant qu'il aurait tout le temps pour dormir — «Assez longtemps, merci», dit-il.

C'est avec lucidité et résignation qu'il était prêt pour ce long sommeil qu'il appe-

lait de ses vœux. Nous en avons parlé ensemble, ouvertement. Notre amitié l'exigeait. Vers la fin de l'après-midi, vint le temps de partir. Sa main dans la mienne, penché vers lui pour l'accolade ultime: on s'est regardés droit dans les yeux. Il le savait. Nous le savions. C'était l'adieu.

Serge Mongrain, écrivain
Trois-Rivières

La loi avant l'esprit ou l'esprit avant la loi

L'erreur en politique et en religion, c'est que les lois sont coulées dans le ciment. Or l'esprit devrait passer avant la loi.

Aujourd'hui, l'esprit de la société, en général, c'est que la religion et l'État doivent être séparés. Par conséquent, le crucifix, comme l'avait proposé la commission Bouchard-Taylor, ne devrait pas figurer à l'Assemblée nationale. Sa place, en tout respect pour l'esprit du passé, serait au Musée des religions, à Nicolet.

Évoquer la fidélité à nos origines me semble exagéré, il y a bien plus important qu'un crucifix représentant une religion imposée. L'enlever serait faire preuve de notre liberté et de notre appartenance au temps présent.

Notre principale identité, ce n'est pas d'être catholiques, mais citoyens et citoyennes d'une nationalité. Le drapeau national serait donc de mise et suffisant.

Andréa Richard
Trois-Rivières, le 28 décembre 2012

LIBRE OPINION

Le prix unique du livre: l'échec français

VINCENT GELOSO

MICHEL KELLY-GAGNON

Respectivement économiste et président-directeur général de l'Institut économique de Montréal

Regroupés sous la bannière de «*Nos livres à juste prix*», les promoteurs québécois d'un prix unique du livre s'inspirent largement de l'expérience française. Dommage, car le cas français constitue un échec retentissant. Cette politique d'augmentation artificielle du prix des livres, car c'est bien de cela qu'on parle, a eu pour principale conséquence de réduire les achats de livres sans pour autant sauver les petites librairies.

Dès la fin du XIX^e siècle, la France se dote d'un système de prix unique informel pour les livres avant de l'inscrire dans une loi en 1981. Depuis cette date, il est interdit d'offrir un rabais de plus de 5% sur le prix suggéré pendant une période de deux ans.

Tout comme au Québec, cette politique visait à protéger les petites librairies, dont les parts de marché s'éffritaient progressivement, de la concurrence des grandes surfaces. Ce n'est toutefois pas ce qui s'est passé. Les librairies indépendantes n'ont obtenu qu'un répit de cinq ans à la suite de l'adoption de la loi. Par la suite,

leurs parts de marché ont repris leur tendance à la baisse.

Aujourd'hui, la structure du marché des librairies en France est très similaire à celui des États-Unis, où une telle mesure n'a jamais été mise en œuvre. Le prix unique a été inefficace sur ce plan.

Des conséquences prévisibles

Le prix unique du livre n'a pas eu sans effet pour autant. De 1959 jusqu'à 1981, les familles françaises achetaient de plus en plus de livres, de sorte que ceux-ci représentaient une part grandissante des dépenses totales des ménages. Toutefois, depuis 1981, les dépenses des Français en achat de livres ont d'abord stagné avant de diminuer au cours des années 1990. Les causes de ce déclin sont fort simples. Le prix des livres a monté et les lecteurs en ont moins acheté. Faut-il s'en étonner?

Selon une étude économique de Mathieu Perona en 2004, les familles françaises ont tout simplement choisi d'autres biens culturels à acheter comme les disques. En 1981, alors que le prix unique du livre en France était instauré, les dépenses en livres représentaient 0,45% du budget des ménages, contre 0,15% pour les disques. En 2003, on parlait plutôt de 0,37% pour les livres, contre 0,19% pour

les disques. Ce phénomène s'est probablement produit avec d'autres biens culturels comme les films. En gros, les autres produits culturels ont en partie remplacé le livre.

Dans les dernières années, les substituts aux livres achetés en librairies se sont multipliés. Des livres numériques aux livres audio, en passant par les plateformes d'achats en ligne comme iTunes et les vidéos diffusées en mode continu, les substituts sont plus que jamais disponibles. La majoration du prix du livre par rapport aux autres biens culturels n'en est qu'accentuée.

Étouffer la culture québécoise

Qui a profité de la loi en France? Ni les lecteurs ni les librairies indépendantes.

Personne ne prétend que les fruits et légumes deviendraient plus populaires si on en augmente le prix. Alors pourquoi devons-nous expliquer qu'une hausse du prix du livre ne va pas en augmenter la diffusion?

Un principe d'économie aussi simple devrait pourtant être compris de tous, surtout lorsqu'on se rend compte que les Québécois sont parmi les lecteurs les moins assidus au Canada. Quiconque a la culture québécoise à cœur devrait tirer les leçons de l'exemple français... et dénoncer cette mesure obscurantiste!

IDÉES

Projeter le Québec sur la scène internationale

PHILIPPE C. MARTINE

Étudiant au doctorat aux Hautes Études internationales de l'Université Laval

Le virage conservateur de la diplomatie canadienne marque un tournant historique dans la gestion des affaires étrangères du Canada. La démonstration la plus récente de cette crise de conscience de la « nouvelle diplomatie canadienne » est sans conteste l'appui inconditionnel du gouvernement conservateur à la politique de colonisation israélienne en territoire palestinien.

A cette défense de l'indéfendable s'ajoute une longue liste de prises de position controversées qui ont toutes pour particularité de faire l'unanimité contre elles au Québec; pensons par exemple au retrait du Canada du protocole de Kyoto, alors que 89% des Québécois s'y opposaient. Pensons aussi à la refonte controversée de l'ACDI et à la révision de la liste des pays « prioritaires » bénéficiant de l'aide bilatérale du Canada. Ont ainsi été rayés de la liste une demi-douzaine d'États d'Afrique francophone — le Burkina Faso, le Rwanda, le Niger, le Bénin et le Cameroun — qui comptent pourtant parmi les plus pauvres de la planète.

Non seulement toutes ces décisions, qui consacrent l'isolement du Canada sur la scène internationale, sont préjudiciables à la réputation du pays — et à ses parties constituantes —, mais elles vont à contresens de la position partagée par une large majorité de Québécois.

Considérant le fossé abyssal qui sépare désormais la diplomatie canadienne des intérêts et des valeurs de la population québécoise et considérant le désistement du gouvernement canadien en matière de solidarité internationale, il est souhaitable que les Québécois retrouvent voix au chapitre et puissent exprimer par l'intermédiaire de leurs officiels les positions qui sont les leurs auprès du concert des nations.

Une participation internationale strictement circonscrite

En vertu de la doctrine Gérin-Lajoie, qui fait office d'énoncé fondamental à l'action internationale du Québec depuis plus d'un demi-siècle, c'est dans les limites que lui confère son statut d'État fédéré que l'État québécois administre sa politique internationale en matière d'éducation, de main-d'œuvre, d'immigration, etc.



DIEU NALIO CHERY ASSOCIATED PRESS

Les décisions diplomatiques du gouvernement conservateur vont presque systématiquement à l'encontre de l'opinion publique québécoise. Ottawa a notamment gelé dans la controverse la semaine dernière l'aide accordée à Haïti. Ceci appelle, selon l'auteur, une redéfinition du rôle diplomatique du Québec.

Bien que novatrice au moment de sa formulation en 1965, ce sont davantage les contraintes plus que les potentialités inhérentes à une telle doctrine qui sont désormais apparentes. Non seulement le Québec ne parle pas de sa propre voix dans les principaux forums internationaux — dont il est pratiquement absent —, mais la doctrine n'a pas offert de plateforme permettant au gouvernement québécois de contrer efficacement la dérive conservatrice de la politique étrangère du Canada.

D'ailleurs, l'historique n'est pas à la coopération intergouvernementale en matière internationale, Ottawa entendant exercer seul sa souveraineté dans le domaine; que ce soit dans le cas de l'attribution d'un siège au Québec au sein de la délégation canadienne à l'UNESCO, ou encore du refus du ministre de l'environnement libéral de l'époque, Stéphane Dion, d'accueillir une délégation du Québec à la Conférence de l'ONU sur les changements climatiques, dont la ville hôte était nulle autre que Montréal!

Preuve n'est plus à faire de la nécessité pour le

Québec de s'affranchir de la diplomatie canadienne et de devenir pleinement opérationnel sur le plan des affaires étrangères. Pour ce faire, l'action internationale du Québec doit se déployer autour d'une politique structurante et ambitieuse qui soit le reflet des aspirations du Québec à faire reconnaître sa spécificité dans l'espace nord-américain et du rôle phare qui incombe au Québec parmi les nations fédérées de la planète.

Son credo devra s'énoncer autour d'un nouvel humanisme en relations internationales duquel s'est largement détourné le Canada. Il devra prioritairement déployer son action autour des enjeux internationaux de l'heure — environnement, solidarité internationale et culture — et investir les forums internationaux qui en font la promotion, l'objectif étant de positionner avantageusement le Québec parmi les acteurs les plus dynamiques de la communauté internationale et d'ainsi donner une signature distinctive à l'implication du Québec dans les débats internationaux.

La loi P-38, un pernicieux levier de psychiatrisation sociale

ÉTIENNE BOUDOU-LAFORCE

Étudiant à la maîtrise en service social, Université de Sherbrooke

À travers les siècles, maintes visions souvent fort différentes — voire opposées — de notre conception de ce qui est différent ou déroutant au sein d'une société se sont succédées. Assujettie à la culture, la religion, aux mœurs et à nos connaissances relatives sur la santé mentale, la définition de « personne normale » a subi les règles et les lois de quelques bien-pensants.

Alors que le XXI^e siècle nous permet de nous inscrire dans une soi-disant démarche plus civilisée et humanitaire, comme en témoigne le phénomène de la désinstitutionnalisation, force est d'admettre qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour nous défaire d'une certaine hégémonie psychiatrique et d'un relent institutionnel. La loi P-38, s'inscrivant dans les nombreuses et complexes transformations en matière d'intervention psychosociale, en est un cas de figure.

Au Québec, depuis 1998, en vertu de l'article 8 de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, surnommée loi P-38, un agent de la paix peut détenir une personne contre son gré dans un établissement de santé sans qu'elle ait commis quelque crime que ce soit. On appelle cette intervention garde préventive. Elle fait partie des autres mesures du même genre, soit la garde provisoire et la garde autorisée.

La première, résultant d'une ordonnance judiciaire, force l'individu à subir deux évaluations psychiatriques et il peut être détenu dans un établissement de santé jusqu'à 96 heures. Elle survient lorsque deux personnes, généralement des proches ou le médecin traitant, soumettent une requête d'évaluation psychiatrique à la Cour du Québec et obtiennent gain de cause. La deuxième, elle aussi ordonnée par la Cour, contraint une personne à rester à l'hôpital pour une période déterminée.

Une loi et ses dérives

Si la loi d'exception P-38 peut se donner bonne conscience en prétextant qu'elle veut offrir une protection au public, il nous faut admettre que depuis sa mise en œuvre et son applica-

tion il y a maintenant 15 ans, plusieurs critiques solidement fondées (loi mal définie et mal encadrée, entre autres) mettent au jour les dérives d'une loi d'exception qui s'est métamorphosée au fil du temps en pratique d'oppression. Même si elle peut s'avérer légitime à plusieurs occasions (menaces homicides, fortes idées suicidaires, psychoses), il arrive encore trop fréquemment que les droits des personnes soient bafoués, notamment celui d'être traité avec respect et dignité, d'être informé ou encore de refuser un traitement.

Des éléments explicatifs se trouvent peut-être dans le fait que la loi ne définit pas avec précision ce qu'est la dangerosité. On semble confondre dérangement et danger réel.

La loi P-38 serait-elle sur le point de cristalliser notre manière d'appréhender la normalité et la pathologie?

Une confusion subsiste aussi concernant l'évaluation de l'état mental. Qui peut poser le « diagnostic » et avoir préséance? Il semble y avoir absence de hiérarchie claire dans le processus décisionnel entre les différents acteurs pouvant utiliser la loi P-38. Est-ce le médecin, le psychiatre, l'intervenant de crise ou le policier qui a force de loi? Malheureusement, cette confusion amène fréquemment des zones grises et un flou où l'on conjugue maladie mentale, pauvreté, criminalité, détresse psychosociale et dangerosité mentale.

Le plus souvent, c'est même l'agent de la paix qui, sur le fait, se voit contraint de prendre une décision pour laquelle il n'a souvent pas la formation requise. Considérant que les services d'aide en situation de crise ne sont pas disponibles partout au Québec, les intervenants qui auraient l'expertise nécessaire pour désamorcer la crise et poser une estimation éclairée sur la dangerosité et l'état mental sont sous-utilisés. Et pourtant, s'ils étaient convoqués, ils pourraient certainement bien souvent éviter l'application de cette loi.

Par ailleurs, bien que le changement de terminologie à la loi ayant amené « maladie mentale » à devenir « état mental » suggère une noble intention, à savoir diminuer la stigmatisation qui pèse sur les personnes vivant avec un trouble de santé mentale, dans les faits, cette modification tend malheureusement à élargir les interventions possibles à l'ensemble de la population, que la situation de la personne « soit dangereuse ou non, urgente ou non », comme le souligne le sociologue Marcelo Otero. En effet, les demandes de requête n'ont cessé d'aug-

menter avec le temps. Maintenant, tout un chacun peut subir la loi P-38.

De plus, on ne manque pas d'exemples où on garde en établissement psychiatrique des personnes qui dérangent leur entourage ou qui sont trop bruyantes pour le voisinage. La dangerosité devient donc une notion très élastique, et la requête pour garde en établissement psychiatrique devient un outil de contrôle social.

Psychiatisation de la vie sociale

Alors que le marché de la maladie psychique de même que le recours aux médicaments s'accroissent, un constat s'impose: notre culture occidentale accepte et tolère difficilement la souffrance psychique et les dysfonctionnements sociaux, les logiques hédonistes, productivistes et mercantiles aidant. Désormais, le conditionnement culturel veut que pour exister, il faille mener une vie active, une vie axée sur l'égo. Ainsi, le glissement est que chaque comportement ou émotion humaine le moins transgressif se voit bientôt catalogué comme anormal.

À l'égard de la loi P-38, il apparaît d'ailleurs que des comportements dérangeants sont souvent considérés comme dangereux. Dans notre société qui craint la déviance, on constate que les émotions et pulsions trop vives sont, dans la mesure du possible, exclues. De même que la médication participe activement de l'exercice d'un contrôle social des comportements indésirables, la loi P-38 répond à une inquiétude et favorise une apparente cohésion de la société.

Avec l'arrivée du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM) en 1952 et de ses éditions subséquentes, le spectre de la santé mentale s'élargit et entraîne une multiplication dangereuse des diagnostics de troubles mentaux. Quand on pense que les policiers amènent trop souvent des individus à l'hôpital sous la simple présomption d'un trouble de santé mentale, il importe de s'inquiéter, puisque les dérives relevées précédemment pourraient s'accroître dramatiquement. La loi P-38 serait-elle sur le point de cristalliser notre manière d'appréhender la normalité et la pathologie?

En définitive, le cadre législatif entourant la loi P-38 participe activement, au nom de la santé publique, à la définition d'une norme de comportements et s'évertue à gérer le danger social comme risque pathologique, ce qui tend à une psychiatrisation de la société pour le moins inquiétante.

Le déplacement de *L'homme de Calder*: encore?

MARIE-CLAUDE LANGEVIN

Chercheuse, M. A. en étude des arts à l'Université du Québec à Montréal, auteure d'un mémoire portant sur le déplacement et la mise en valeur de sculptures contemporaines d'art public (dont *L'homme de Calder* et *La joute*)

La mission que s'est donnée Alexandre Taillefer, président du comité-conseil en art public à la Ville de Montréal, soit délocaliser la sculpture *L'homme* de Calder, fait revivre un débat déjà abordé en art public, il y a quelques années, avec le déplacement de *La joute* de Riopelle d'Hochelaga-Maisonneuve vers le quartier des affaires. Elle nous questionne sur l'importance de la mise en valeur de l'art public à Montréal.

Depuis la fin des années 1980, les efforts consacrés à la sauvegarde de l'ensemble des œuvres de la collection municipale de Montréal ont permis de développer une réflexion globale sur les problématiques de conservation de l'art public et de tester des traitements, des approches, des modes de collaboration interdisciplinaires et des stratégies de communication entre les œuvres, leur environnement et le public.

Depuis son implantation en 1989, le Bureau d'art public a mené plusieurs projets de conservation et de restauration. Le déplacement d'œuvres, pour des raisons de conservation et de mise en valeur, constitue un problème délicat. Il s'est posé en 1991 lors de la première restauration de *L'homme*, ce grand stable en acier inoxydable, et encore aujourd'hui, ce scénario est remis de l'avant.

Pour Expo 67

Délocaliser la sculpture de son contexte physique et artistique des années soixante et l'installer dans une place moderne entraîne des « pertes » à plusieurs égards.

Il faut tenir compte du fait que l'œuvre de Calder fut construite pour un événement bien précis, l'Expo 67. Bien qu'« abstraite », puisqu'aucun élément formel, mis à part son lieu, ne renvoie à l'Expo, elle est indissociable de cet événement. En étant déplacée, la sculpture subira un décalage temporel et esthétique avec son nouvel environnement. Elle perdra le caractère propre de sa production.

De plus, il faut se rappeler que lors de la première intervention de conservation, l'immense stable a déjà quitté son lieu d'origine, devenu désuet faute d'entretien, pour être installé sur un belvédère surplombant le Saint-Laurent. Pour ce projet de conservation, les experts proposèrent trois scénarios de mise en valeur du site et de l'œuvre: l'œuvre devait soit rester en place, soit être déplacée sur un autre site de l'île Sainte-Hélène, ou encore être déplacée hors de l'île.

En déplaçant l'œuvre de son site laissé à l'abandon, les autorités ont opté pour un endroit qui recréait les caractéristiques formelles de l'ancien lieu et qui met la sculpture en évidence pour que le public puisse se la réapproprier plus facilement. Étant ainsi plus accessible, le public est plus apte à découvrir ou à redécouvrir et à expérimenter l'œuvre artistique. Par exemple, une communauté de « piqueurs électroniques » s'est créée, depuis 2003, autour de la sculpture.

Économiquement, le déplacement d'une œuvre entraîne des coûts auxquels il faut ajouter les frais de mise en valeur de l'œuvre. Le déplacement ne pourra pas se faire sans l'intervention d'une panoplie d'intervenants de différents milieux: conservateurs, restaurateurs, architecte de paysage, ingénieur, artisan, fabricant, qui eux aussi engendreront des coûts supplémentaires. Cet argent ne serait-il pas mieux investi dans un projet d'art public imaginé en fonction du nouveau lieu?

Le regain d'attention que suscite l'œuvre de Calder nous rappelle la controverse entourant la délocalisation de la sculpture de Jean-Paul Riopelle *La joute*. Ces deux cas démontrent l'importance de réfléchir sur la place faite à l'art public actuellement au Québec. Sans le statut d'objet patrimonial, on oublie trop souvent qu'il reflète une certaine histoire artistique du Québec.



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

L'œuvre a déjà quitté son lieu d'origine pour être installée sur un belvédère surplombant le fleuve.

ACTUALITÉS

AUTOCHTONES

SUITE DE LA PAGE 1

de la chef d'Attawapiskat, Theresa Spence, du mouvement Idle No More (« Finie l'apathie »), des barrages? « Ça permet de constater que la situation reste à régler. »

Mais qu'en est-il de la responsabilité des chefs autochtones dans la misère des populations? Dans le dossier d'Attawapiskat, le gouvernement de Stephen Harper a mis en cause la gestion des dizaines de millions consentis à la communauté crie. Depuis, le manque d'imputabilité des chefs autochtones a été pointé du doigt par plusieurs.

De l'importance du pouvoir de taxation

« C'est une énorme question », rétorque René Dussault. Mais pour lui, le véritable enjeu est ailleurs. « On peut améliorer [la gestion], donner plus de transparence », dit-il. Mais cela pose aussi la question de l'autonomie. « Quand l'argent vient d'en haut et non pas de la taxation, l'imputabilité des bandes autochtones est vis-à-vis d'Ottawa. Le contrôle n'est pas social. C'est pour ça que dans le rapport, on recommandait de leur donner le pouvoir de taxation. Pour leur donner une imputabilité », dit-il. « Si tu n'as pas à répondre à ta population de l'argent que tu dépenses, ça crée un problème. »

Pendant les travaux de la Commission, le juge Dussault avait eu l'occasion de se rendre à Attawapiskat. Il avait alors été saisi du contraste entre cette communauté et la réalité des Cris de l'autre côté de la baie James, au Québec. « Tu déboulais un escalier... C'était tellement différent en termes de développement. [...] On voit l'impact de la Convention de la baie James au Québec. Ça a permis la Paix des Braves et l'entente sur la gouvernance. On construit quelque chose là... Dans le temps de Grande-Baleine [le projet hydroélectrique en 1990], les Cris étaient devant les tribunaux et c'était la guerre de tranchées. Aujourd'hui, je pense qu'ils veulent vraiment être partenaires. »

René Dussault n'a jamais cessé de s'intéres-



Le juge René Dussault pose devant les 4000 pages du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones qu'il a coprésidé.

ser au dossier autochtone depuis la Commission. Mais il connaît particulièrement bien le dossier cri parce qu'il a rédigé l'entente de principe de 2011 entre la nation et le gouvernement du Québec.

Le rôle moteur des ressources naturelles

D'ailleurs, ce qui se passe avec les Cris lui donne de l'espoir pour l'ensemble des autochtones. « Tout est loin d'être noir. Il y a un développement économique quand même à cause de l'intérêt pour les ressources naturelles. »

Le développement du Nord et les mines seraient de formidables outils de développement pour les autochtones. « Le fait que diverses sociétés minières ou forestières développent des ententes avec les communautés concernées par les répercussions, c'est un bon progrès. Il n'est plus question de faire comme en 1975 lors de la Convention, de donner des montants forfaitaires et de s'occuper du développement. Les avancées sur les ressources qui vont aux autochtones, c'est devenu un incontournable. »

Et ce, en partie grâce à la Cour suprême, qui, depuis une dizaine d'années, a imposé dans ses décisions « l'obligation de consulter » les autochtones avant de développer les ressources.

M. Dussault précise toutefois que les réussites des Cris ne découlent pas seulement des ressources et des barrages. « Leur gros avantage, c'est qu'ils se sont regroupés », dit-il. « Il y a dix communautés qui sont ensemble, une administration régionale crie. [...] C'est comme

ça qu'ils ont pris de l'avance. »

Mais avec ou sans ressources naturelles, la clé de la réussite des autochtones est l'éducation, répète-t-il. « Il faut travailler sur tous les blocages à l'éducation des jeunes, tous les freins. » Depuis 1996, il remarque qu'il y a davantage de jeunes autochtones avocats, ingénieurs, mais il en faut beaucoup plus, dit-il.

Autre point positif, la création de la Commission de réconciliation sur les pensionnats et les excuses faites par Stephen Harper aux victimes en 2008. Les blessures sont profondes, dit-il. D'ailleurs, les réticences de certains parents autochtones à faire étudier leurs enfants ne sont pas étrangères au traumatisme des pensionnats, à son avis.

« La relation de confiance, il n'y a pas de recette magique pour la faire renaître... Il y a des démonstrations à faire », avance-t-il. « C'est pour ça qu'on avait intitulé le rapport A l'aube d'un rapprochement. »

Lorsqu'on lui demande ce qui l'a le plus marqué durant les travaux de la Commission royale, il souligne qu'« il faut investir beaucoup personnellement pour créer une relation de confiance ». « Je me suis fait dire souvent : "Montrez-moi une parcelle de votre âme." »

Loin du juge l'envie de se plaindre du sort du rapport. Selon lui, on n'a pas le choix d'être optimiste. De croire à la possibilité d'un changement. Pourquoi? « Parce que l'inverse n'a pas de bon sens. »

Le Devoir

René Dussault en cinq dates**23 novembre 1939**: Naissance à Québec**1975**: Alors sous-ministre au ministère de la Justice du Québec, René Dussault coordonne la rédaction des projets de loi découlant de la Convention de la baie James**1984**: Publication de la 2^e édition du Traité de droit administratif avec Louis Borgeat**1989**: M. Dussault est nommé juge. Huit ans plus tard, il est nommé à la Cour d'appel**1991-1996**: Commission royale sur les peuples autochtones

RICHES

SUITE DE LA PAGE 1

veilleurs patineurs en leur genre. Qu'on ne les revoie pas avant 2020 crée un sacré quelque chose dans la région.

Examinant tout ça, l'amateur moyen, lui, se demandait justement pourquoi il avait fallu attendre si longtemps avant qu'un dénouement heureux ne survienne. Avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, une entente aurait été possible dès le départ, non? C'était oublier qu'il n'y en avait pas, de bonne volonté, et qu'une date limite peut accomplir de petits miracles, surtout quand elle vous montre une photo du précipice qui s'en vient et qui vous englutira par l'absurde.

La crainte de la gourmandise

À cet égard, il existe trois catégories de partisans. L'ex, en beau fusil, qui jure qu'on ne l'y reprendra plus et que le sport professionnel, c'est bien fini, qu'ils aillent tous au diable, et qui entend se mettre à la poterie abstraite pour compenser; par-delà la fermeté de ses intentions, on observe souvent chez l'ex une rechute à plus ou moins brève échéance. Le modéré, pour sa part, est au milieu: il n'arriverait guère à se passer de son divertissement préféré tout en conservant un équilibre général dans sa vie, mais il sait où frapper pour punir les coupables, en plein dans leur portefeuille, aussi se bornera-t-il à l'avenir à regarder les matchs dans le confort de son salon ou depuis le pub du voisinage, pas question d'acheter un billet. Et on retrouve le jovialiste, qui reconnaît d'emblée son assuétude, qui ne se peut plus que ça recommence et qui va jusqu'à se réjouir de ce que nous approchions de la mi-janvier et que son Canadien ou ses Maple Leafs n'aient pas encore subi la moindre défaite. Les conflits de travail passés dans le monde du sport ont montré que ce dernier est fort répandu, et que propriétaires et joueurs le savent: pour un qui a fait une croix, cinq cents reviendront toujours.

Il y aura donc du hockey de la Ligue nationale, avec un plafond salarial replacé à



CHRIS JOHNSTON LA PRESSE CANADIENNE
Gary Bettman et Donald Fehr s'adressant à la presse tôt dimanche matin.

64,3 millions \$ par équipe par saison à compter de la deuxième année de la convention collective, un partage des revenus 50-50, un fonds de pension amélioré, un mécanisme de transition, une limitation de la variation de la rémunération d'année en année (merci, Ilya Kovalchuk) et toutes ces choses qui favorisent l'assouplissement la fin de soirée venue. Mais la singularité de ce lockout — et de sa conclusion — réside dans un élément particulier: la durée maximale des contrats. Là, on a vraiment de la difficulté à comprendre.

Les propriétaires tenaient mordicus à ce que la limite soit fixée à cinq ans pour un joueur autonome qui change d'équipe et à sept pour un autre qui signe avec le même club. Pourquoi? Pour se protéger contre leur propre gourmandise. Car ce sont bien des proprios comme vous et moi (enfin, vous) qui, peu de temps avant l'imposition du lockout, ont offert, au Minnesota, des ententes de 13 saisons pour 98 millions \$ à Zach Parise et à Ryan Suter, et à Philadelphie, un pacte de 100 millions \$ sur 14 ans à Shea Weber. Les Predators de Nashville ont dû évaluer cette dernière proposition afin de

conserver les services de Weber.

« La colline où nous sommes prêts à mourir »

Or il appert que ces prodiges personnages n'étaient pas, au moment de procéder, sous la menace d'un quelconque supplice par immersion ni d'une soumission à une projection des buts de Scott Gomez en boucle, ce qui fait un peu répétitif. Ils ont agi de leur plein gré, et en sachant pertinemment que les règles allaient bientôt changer. C'eût eu des allures de délit d'initiés si tout le monde n'avait été au courant, rompu à l'observation de l'impudence de ces milieux détachés du monde.

Évidemment, que cela soit désormais conventionné permet d'éliminer la possibilité d'accusations de collusion. Mais c'en est dit pas mal sur la nature du système et des gens qui le composent.

Au lieu de cinq et sept ans, ce sera finalement sept et huit. Et pourtant. Et pourtant, pas plus tard que le mois dernier, le commissaire adjoint Bill Daly affirmait que le plafond de cinq et sept ans faisait partie des éléments se trouvant au sommet de ce qu'il appelait « la colline où nous sommes prêts à mourir ». Aucun recul acceptable. Il faut croire que contrairement à ce qu'on croit depuis des millénaires, la mort est une chose bien relative, et négociable.

Qui a gagné? Les amateurs de sport affectionnent tellement que tout se termine par une victoire et une défaite et ils exécutent le match nul, ce à quoi ressemble pas mal la situation actuelle. Mais quoi qu'il en soit, n'oublions pas une chose: après le règlement du lockout qui avait forcé l'annulation complète de la saison 2004-2005, les experts patentés étaient unanimes à annoncer que les proprios avaient passé les joueurs à l'essoreuse, notamment avec ce plafond salarial dont l'AJLNH assurait qu'il ne verrait jamais, jamais le jour. Et pourtant. Et pourtant, huit ans plus tard, les joueurs étaient prêts à vivre avec cette convention collective jusqu'au fin fond de l'éternité alors que la ligue, cette grande conquérante, se plaignait que le foutu système ne fonctionnait juste pas.

Mais bon, il y aura du hockey. N'est-ce pas là l'essentiel si on a les priorités à la bonne place? La nation a le cœur ragailardi, même si elle dispose de bien peu de temps pour faire son pool.

Le Devoir

ARMES

SUITE DE LA PAGE 1

ciation lui attribue d'ailleurs la note « F », pour ses prises de position systématiques pour un contrôle plus strict des armes à feu.

Le groupe de travail réfléchit notamment à la possibilité de mettre en place une « base de données » pilotée par le Bureau fédéral de l'alcool, du tabac et des armes à feu pour suivre les ventes et les échanges d'armes à feu au niveau national, selon les sources du *Washington Post*.

M. Biden étudie aussi la possibilité de vérifier l'état du casier judiciaire d'un acheteur d'armes. Il a notamment été question de la mauvaise qualité des informations contenues dans les bases de données servant à vérifier les casiers judiciaires des personnes souhaitant acheter une arme à feu, selon Richard Stanek, un responsable d'une association de shérifs, qui a participé à une réunion du groupe de travail. On a aussi évoqué la possibilité de mieux encadrer les ventes d'armes aux personnes atteintes de maladies mentales.

Le groupe pense aussi à la mise en place de sanctions plus sévères pour ceux qui portent des armes près des écoles ou qui en fournissent aux mineurs, selon plusieurs sources citées par le *Washington Post*. Le groupe n'a pas encore énoncé de recommandations finales à l'intention du président, précise un porte-parole de la Maison-Blanche.

La NRA n'impressionne pas la Maison-Blanche

Mais le président Obama s'attend d'ores et déjà à une vive opposition de la part des groupes d'intérêts, comme la NRA, et des élus qui les soutiennent. Les recommandations seront déposées d'ici un mois. Dès lors, l'administration Obama souhaite mener une bataille de relations publiques pour rapidement faire passer des mesures qui permettront de mieux encadrer le commerce des armes.

Pour ce faire, la Maison-Blanche souhaite obtenir le soutien de certains revendeurs d'armes, comme la chaîne de magasins Wal-Mart. En effet, des lois plus restrictives pour les ventes d'armes de particuliers à particuliers, notamment lors des foires aux armes, pourraient favoriser les détaillants comme Wal-Mart.

La Maison-Blanche a été en contact régulier avec les conseillers du maire de New York, Michael Bloomberg. Ce dernier est un partisan du contrôle des armes à feu.

Les recommandations du groupe de travail risquent de faire réagir les républicains, qui pour la plupart soutiennent la NRA, mais aussi certains démocrates, qui en sont membres.

En entrevue avec le réseau NBC, le sénateur républicain Mitch McConnell s'est toutefois fait avare de commentaires, pour le moment. Il a demandé à voir les recommandations d'abord, avant de s'exprimer.

Toutefois, il a prévenu que pour les trois prochains mois, les discussions au Congrès porteront seulement sur la dette et les dépenses fédérales, et que le contrôle des armes à feu n'est pas une priorité à ses yeux.

La sénatrice démocrate Heidi Heitkamp, qui est membre de la NRA, a qualifié les idées du groupe de travail d'« extrêmes », pour le moment. En entrevue au réseau ABC, elle a déclaré que de telles mesures, si elles sont présentées, ne passeront pas.

Mais l'administration Obama souhaite trouver des solutions afin d'éviter d'avoir à demander l'accord du Congrès. L'une d'entre elles consisterait à moderniser le programme de contrôle des armes à feu déjà mis en place par le Bureau fédéral de l'alcool, du tabac et des armes à feu, selon des personnes qui ont participé aux séances du groupe de travail, citées par le *Washington Post*. Une autre solution serait d'apporter des changements aux programmes fédéraux destinés aux personnes ayant des problèmes de santé mentale.

L'administration Obama souhaiterait aussi agir rapidement, profitant du fait que l'opinion publique américaine est encore sous le choc de la tuerie de Newtown.

Samedi encore, trois personnes ont été tuées lors d'une prise d'otages à l'issue de laquelle le tireur a été finalement abattu par la police, dans la ville d'Aurora, au Colorado. Le preneur d'otages s'était retranché dans une résidence. Aurora avait déjà été le théâtre d'une fusillade dans un cinéma de la ville, qui avait fait 12 morts.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir



CAROLYN KASTER ASSOCIATED PRESS
Le vice-président américain, Joe Biden, dirige un groupe de travail sur le contrôle des armes à feu.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390